

## Séance du 13 mars 2017

A une séance ordinaire du Conseil de cette municipalité tenue à la salle de l'Auberge du Château, lundi le 13 mars 2017 à 20h00.

Sont présents : Mme Manon Champigny,  
Mme Jocelyne Bouchard,  
M. Richard Mireault,  
Mme Jocelyne Calvé,  
M. Jacques Martin,  
M. Pierre Brunelle,

tous conseillers et formant la totalité du conseil sous la présidence de M. Yves Germain, maire.

**2017-03-036**      **Ouverture de l'assemblée**

L'assemblée est ouverte à 20 h 00 sur motion de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par Mme Jocelyne Bouchard.

**2017-03-037**      **Adoption de l'ordre du jour**

L'ordre du jour est adopté, tel que proposé, sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Richard Mireault.

**2017-03-038**      **Approbation des procès-verbaux**

Il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Calvé, et résolu que le procès-verbal du 13 février dernier soit approuvé tel que rédigé.

**Communications du Conseil**

**Plan de sécurité civile**

Cet item est remis à une séance ultérieure.

**2017-03-039**      **Règlement 307-2017-01 (rayon de protection des sources d'eau potable)**

Sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par Mme Jocelyne Calvé, il est résolu que le règlement 307-2017-01, intitulé « *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité* » soit adopté.

**2017-03-040**      **Plan d'intervention aqueduc, égout pluvial et chaussées**

Le plan d'intervention pour l'aqueduc, l'égout pluvial et les chaussées, tel que préparé par GéniCité, est approuvé sur proposition de Mme Manon Champigny, appuyée par M. Pierre Brunelle.

**2017-03-041**      **Mandat à l'architecte**

Considérant qu'il est nécessaire de retenir les services d'un architecte pour la construction du nouveau chalet des loisirs « Centre MultiEspace » au parc Claude-

Archambault, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité retienne les services de M. Richard L. Gravel, de la firme RL Gravel inc., selon l'offre de services datée du 13 mars 2017. Le coût du mandat est estimé à 21 500 \$ plus taxes.

2017-03-042

**Vote électronique aux séances extraordinaires**

**ATTENDU** que lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

**ATTENDU** que lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

**ATTENDU** qu'en vertu de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

**ATTENDU** que le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du Code municipal du Québec, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le Loi sur la sécurité civile (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la Loi sur les sociétés de transport en commun (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

**ATTENDU** que les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

**ATTENDU** qu'il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

**ATTENDU** que la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Manon Champigny, et unanimement résolu :

De demander au Gouvernement du Québec d'amender le Code municipal du Québec et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.

De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire ainsi qu'au député provincial M. André Villeneuve.

2017-03-043

**Avril Mois de la jonquille**

**CONSIDÉRANT** qu'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie ;

**CONSIDÉRANT** que le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare ;

**CONSIDÉRANT** que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public ;

**CONSIDÉRANT** que le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès ;

**CONSIDÉRANT** que la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie ;

**CONSIDÉRANT** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par M. Richard Mireault, appuyé par M. Jacques Martin, et **RÉSOLU À L'UNANIMITÉ** :

- **DE DÉCRÉTER** que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.
- **QUE** le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**Demandes de financement**

Les demandes de financement présentées par la Lueur du phare de Lanaudière et le Groupe populaire Déclit ne sont pas retenues par le conseil.

**Rapports**

Le secrétaire-trésorier dépose au conseil le rapport des permis au cours du dernier mois ainsi qu'un rapport sur les propriétés susceptibles d'être mise en vente pour non-paiement des impôts fonciers.

2017-03-044

**Règlement 308-2017-02 (Modification au règlement d'accès au lac)**

Sur proposition de Mme Jocelyne Bouchard, appuyée par M. Pierre Brunelle, il est résolu que le règlement 308-2017-02 intitulé « Règlement modifiant le règlement régissant l'accès au lac Maskinongé et ses tributaires et visant à prévenir l'infestation d'espèces exotiques envahissantes », soit adopté.

2017-03-045

**Entente intermunicipale (ressources humaines en communications)**

Il est proposé par Mme Manon Champigny, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la municipalité accepte l'entente ayant pour objet le partage des ressources humaines en communication lorsqu'une ou des municipalités déclarent les mesures d'urgence proposée par la MRC de D'Autray.

**2017-03-046**      **Ventes pour non-paiement de l'impôt foncier**

Le secrétaire-trésorier dépose l'état des taxes dues à la municipalité pour plus d'un an. Il est ensuite proposé par M. Jacques Martin, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que le secrétaire-trésorier fasse parvenir à la MRC, pour fins de vente pour non-paiement de l'impôt foncier, toute propriété portant des arrérages pour plus d'un an et d'un montant supérieur à 10\$. Il est aussi résolu que le secrétaire-trésorier soit autorisé à acquérir, pour et au nom de la municipalité et pour le prix minimum, toute propriété, à l'exception de celle appartenant à Louis Tanguay, qui ne trouverait pas d'enchérisseur.

**2017-03-047**      **Mandat au notaire (propriétaire du lac Rouge)**

Sur proposition de Mme Jocelyne Calvé, appuyée par M. Pierre Brunelle, il est résolu que l'étude Coutu et Comtois, notaires, soit mandatée pour établir le propriétaire du lac Rouge afin de pouvoir aller de l'avant avec la demande de certificat d'autorisation pour les travaux prévus dans le lit du lac.

**2017-03-048**      **Mandat à l'ingénieur (barrage au lac Rouge)**

Considérant qu'il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation pour les travaux à exécuter sur l'exutoire du lac Rouge, il est proposé par M. Pierre Brunelle, appuyé par Mme Jocelyne Bouchard, et résolu que M. Stéphane Allard, directeur du Service d'ingénierie de la MRC de D'Autray, soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, la demande d'autorisation et de certificat d'autorisation pour la réfection de la structure de retenue à l'exutoire du lac Rouge – Barrage X0004060.

**2017-03-049**      **Services en ressources humaines**

Considérant les besoins immédiats de la municipalité en ressources humaines, il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par Mme Manon Champigny, et résolu que la municipalité retienne les services de Mme Raymonde Duhamel, conseillère en ressources humaines à la firme Action RH, afin de combler les besoins de la municipalité en personnel qualifié, plus particulièrement en administration et en loisirs et culture. Le maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

**2017-03-050**      **Comptes**

Il est proposé par Mme Jocelyne Calvé, appuyé par M. Jacques Martin, et résolu que la liste des factures courantes, au montant de 111 437.44 \$ soit approuvée et que le maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à effectuer le paiement.

**2017-03-051**      **Avis de motion**

Mme Manon Champigny donne avis de motion qu'à une séance ultérieure de ce conseil elle présentera ou fera présenter un règlement concernant les modalités d'application du droit supplétif sur les mutations immobilières.

**Période de questions**

**2017-03-052**      **Levée de l'assemblée**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 50 sur motion de Mme Manon Champigny, appuyée par Mme Jocelyne Calvé.